

Conseils communaux

Séance du 05 novembre 2012

Madame Hubert, Messieurs Leclère et Derycke sont absents et excusés.

Madame Marylène NOEL, Secrétaire communale, preste le serment constitutionnel entre les mains du président.

À l'unanimité examine et approuve le règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets pour l'année 2013.

À l'unanimité décide d'allouer à la MCFA une cotisation annuelle de 150 € devant servir au fonctionnement de Noël au Théâtre, année 2012.

À l'unanimité décide d'approuver le projet d'acte d'acquisition par la SPGE d'emprises nécessaires à la réalisation de l'égouttage à Rendeux pour un montant de 4.300 €

À l'unanimité décide d'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire présentées par le CPAS pour l'exercice 2012

Prend connaissance du résultat de la vente de bois du 19/10/2012

soit : **Bois de chauffage - 18 lots**

Principal :	5.870,00
Frais :	176,10
Total	6.046,10

Bois marchands

Principal :	702.417,00
Frais :	21.072,51
TVA :	14.396,56
Total	737.886,07

À l'unanimité décide d'approuver l'avenant au cahier des charges de location de chasse visant à retirer du lot 6 les parcelles de la FE de Hodister-Gênes.

À l'unanimité décide :

- de réaliser un entretien extraordinaire des voiries en 2013 au montant estimatif et indicatif d'un maximum 210.000, honoraires compris.
- D'approuver les cahiers des charges pour la désignation d'un auteur de projet et coordinateur sécurité santé.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux d'aménagement du carrefour de Hamoul au montant total et définitif de 261.778,08 € TVAC et de solliciter la liquidation des subsides dans le cadre du Plan Mercure.

Prend note de la décision de non-attribution du marché de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques.

À l'unanimité marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Association intercommunale Vivalia du 27/11/2012.

Prend note de réaffectation et de fin de fonctions d'enseignants.

Huis-clos

À l'unanimité ratifie les délibérations du collège communal portant sur des désignations d'enseignants.

Ordinaire n°2	Extraordinaire n°1
Recettes/ Dépenses	Recettes/Dépenses
1.108.542,74	732.500,00